

ZURICH SEMI-MARATHONSAN SEBASTIAN 2023

REGLEMENT

ARTICLE 1. DATE ET HEURE

C.D.IRTEERA K.E. organise le semi-marathon de Zurich San Sebastian le 01 octobre 2023.

Le départ sera donné à 10h00 du matin dans les jardins Alderi Eder (en face de la mairie de Saint-Sébastien), pour un parcours urbain sur asphalte, un tour approuvé par la R.F.E.A. sur une distance de 21,097m. La ligne d'arrivée sera située au même endroit et devra être franchie dans un délai de 2h30. Tous les points kilométriques sont indiqués par un panneau de signalisation.
www.zurichmediomaratonsansebastian.com

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette course est ouverte à tous ceux qui souhaitent y participer, sans distinction de sexe ou de nationalité. Les personnes nées en 2005 et avant, ainsi que les athlètes étrangers qui se conforment au règlement de la RFEA peuvent participer. Chaque coureur participe à la course à ses propres risques et doit avoir un niveau de condition physique suffisant pour affronter la course sans problème.

ARTICLE 3. INSCRIPTIONS

La participation est limitée à 2 000 coureurs. L'inscription peut se faire EN LIGNE sur www.zurichmediomaratonsansebastian.com. Le paiement peut être effectué par carte de crédit ou de débit et doit être effectué au moment de l'inscription.

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 26 septembre dans la mesure où il reste des dossards disponibles.

Tous les athlètes qui ne sont pas en possession de la licence nationale RFEA sont obligés d'obtenir la licence journalière, dont le coût est de 3 euros. A tous les prix indiqués ci-dessous, il faut ajouter 3 euros pour la licence journalière pour tous les athlètes qui sont obligés de l'obtenir.

Frais d'inscription : Toutes les inscriptions comprennent la puce du dossard.

Les 300 premiers inscrits	25,00 €
Reste des inscrits jusqu'au 30 mai	26,00 €
Du 1er au 30 juin	27,00 €
Du 1er au 31 juillet	28,00 €
Du 1er au 31 août	29,00 €
Du 1er au 15 septembre	30,00 €
Du 16 au 29 septembre	31,00 €

ARTICLE 4. REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Une fois l'inscription effectuée, les frais d'inscription ne seront en aucun cas remboursés et ne pourront être conservés pour des éditions ultérieures. Lors de l'inscription, il y aura la possibilité de contracter une garantie de remboursement pour 4,00 €, qui garantit le remboursement de 100% des frais d'inscription jusqu'au 1er septembre et à partir de cette date jusqu'au 18 septembre, elle offre la possibilité de la conserver pour la prochaine édition. La garantie de remboursement doit être souscrite au moment de l'inscription. Le montant de cette garantie n'est en aucun cas remboursable. Pour que le remboursement soit effectif, il doit être demandé par le titulaire de l'enregistrement, en envoyant un courriel à zmm@flyactions.com, en indiquant le nom, le prénom, le numéro d'identification de la personne enregistrée et le numéro d'ordre qui figure sur l'enregistrement.

ARTICLE 5. COLLECTE DU DOSSARD

La puce du dossard et le sac du coureur peuvent être retirés aux dates suivantes, À la mairie de Donostia-Saint-Sébastien, Alderdi-Eder no1 :

SAMEDI 30 SEPTEMBRE DE 16:00H À 20:00H

DIMANCHE 02 OCTOBRE DE 08H00 A 09H00 (il est recommandé de ne pas laisser la collecte pour le dimanche, étant possible d'envoyer une troisième personne la veille en cas d'impossibilité de venir personnellement).

Une carte d'identité est requise, et en cas de tierce personne, il faut apporter : une photocopie de la carte d'identité ou une photo de la même dans le téléphone portable.

En outre, lors de la formalisation de l'inscription avant le 31 juillet, il y aura la possibilité d'envoyer le dossard à l'adresse indiquée pour un coût de 10,00€.

ARTICLE 6. PUCE ET DOSSARD OBLIGATOIRES

L'utilisation du dossard-puce est obligatoire et devra être toujours visible sur la partie frontale du tronc.

ARTICLE 7. TEMPS MAXIMUM

La durée maximale du temps de l'épreuve sera de 2h30 min.

Km1- 00:10	Km2- 00:17	Km3- 00:24	Km4- 00:31	Km5- 00:38	Km6- 00:45	Km7- 00:52
Km8- 00:59	Km9- 01:06	Km10- 01:13	Km11- 01:20	Km12- 01:27	Km13- 01:34	Km14- 01:41
Km15- 01:48	Km16- 01:55	Km17- 02:02	Km18- 02:09	Km19- 02:16	Km20- 02:23	Km21- 02:30

ARTICLE 8 MOTIFS D'EXCLUSION

Sera motif suffisant d'exclusion:

- Ne pas passer par les points de contrôle mis en place.
- Ne pas faire le parcours complet.
- Modifier ou cacher la publicité du dossard.
- Prendre le dossard - puce attribué à un autre coureur.
- Ne pas répondre aux instructions des juges ou le personnel de l'organisation.
- Arriver sans le dossard.
- Obtenir de l'aide de marquage de coureurs non inscrits ou d'accompagnants sur voitures non officielles.

- Recevoir ou prendre du ravitaillement/de l'eau en dehors des points officiels indiqués sur le plan du parcours
- Recevoir du ravitaillement par des véhicules en mouvement ou d'un autre coureur
- Participer avec poussettes bébé dans le circuit
- Courir avec enfants dans le parcours y compris la ligne d'arrivée
- Nous vous rappelons aussi que tout véhicule motorisé ou vélos qui ne soient pas de l'organisation sont strictement interdits

ARTICLE 9. RAVITAILLEMENTS

Il y aura des postes de ravitaillement général environ tous les 5 km, 5k, 10k, 15k. L'emplacement exact de tous les postes de ravitaillement est indiqué sur la carte de l'itinéraire (voir Web). Il y aura également des rafraîchissements sur la ligne d'arrivée.

ARTICLE 10. ASSURANCE

Tous les participants inscrits seront officiellement couverts par une police d'assurance qui couvre les accidents survenant en conséquence directe à l'élaboration de l'épreuve et en aucun cas par une dérivation de maladie latente ou défaut, imprudence, négligence, violation des lois et les règles articulés ou les accidents produits dans le trajet vers et depuis l'endroit où la course se déroule

ARTICLE 11. ASSISTANCE MÉDICALE

Il y aura de l'assistance médicale sur différents points le long du parcours. Il y aura également assistance médicale à l'arrivée
L'organisation conseille aux coureurs de se soumettre à un examen médical préalable à l'épreuve, acceptant tout participant le risque associé à l'activité sportive.

ARTICLE 12. TEST ANTI-DOPAGE

Conformément au règlement de l'I.A.A.F., le contrôle antidopage sera effectué sur les participants masculins et féminins désignés par les organismes officiels responsables (Gouvernement Basque et/ou AEPSAD).

Il est rappelé à tous les participants que le refus de passer le contrôle antidopage entraînera une disqualification automatique à toutes fins utiles. Les participants qui reçoivent un prix en argent ne le recevront pas tant que les résultats du contrôle antidopage n'auront pas été reçus par l'organisation. En cas de contrôle positif d'un participant, la contre-analyse correspondante sera effectuée, qui, si elle est également positive, privera le participant concerné de tout prix (en espèces ou autre).

ARTICLE 13. TROPHÉS

Des trophées seront décernés aux trois premiers classés absolus dans les catégories hommes et femmes. Les mêmes trophées seront décernés pour les catégories hommes et femmes.

ARTICLE 14. LIÈVRES

L'organisation disposera de 9 meneurs de jeu dûment identifiés qui imposeront le rythme approprié pour les heures 1:20, 1:25, 1:30, 1:35, 1:40, 1:45, 1:50, 2:00 et 2:30.

ARTICLE 15. CLASSEMENT

Les organisateurs publieront les classements non officiels sur leur site Internet le jour de la course. Le lendemain, les classements officiels seront publiés. Ceux-ci pourront être modifiés par les juges après examen des points de contrôle que l'organisation a placés le long du parcours pour contrôler les temps jusqu'au 16 octobre, date à laquelle les classements seront les officiels définitifs. Tout ce qui n'est pas couvert par ce règlement sera régi par le règlement de la RFEA.

ARTICLE 16. DROITS D'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES

Tous les participants, en formalisant leur inscription, acceptent le présent règlement et donnent leur accord pour que C.D.IRTEERA K.E., par elle-même ou par l'intermédiaire de tiers, traite leurs données personnelles, ainsi que leur image au sein de l'événement au moyen de photographies, vidéos, etc. à des fins exclusivement sportives, promotionnelles ou commerciales.

Conformément aux dispositions de la loi organique 15/1999 du 13 décembre 1999 sur la protection des données à caractère personnel, les participants pourront exercer leur droit d'accès à ces fichiers afin de rectifier ou d'annuler partiellement ou totalement leur contenu. Pour exercer ce droit, il faut en faire la demande par écrit au siège social de C.D.IRTEERA K.E. ou en écrivant à 21irteera@gmail.com .

Ce règlement a été approuvé avec la conformité du R.F.E.A.
Toutes les questions non prévues seront régies par le règlement de la R.F.E.A..